

APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT
DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SUD-ESTUAIRE

LE BUREAU de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

VU l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 20 avril 2017, portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

CONSIDERANT que l'école intercommunale de musique doit se doter d'un projet d'établissement pour être labélisée et financée dans le cadre du plan départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'approuver le projet d'établissement de l'école intercommunale de musique du Sud-Estuaire.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services et le Receveur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté *à l'unanimité*

Fait à Paimboeuf, le 16 mai 2019

Le Bureau



Le Président,

[Handwritten signatures of the Bureau members and the President]

Convocation le : 7 mai 2019
Affichée au siège de la C.C.S.E, le 17 mai 2019



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT
2018-2022

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

- Historique de l'établissement
- Contexte sociodémographique
- Dynamique d'élaboration du projet d'établissement
- Projet éducatif : finalités et valeurs partagées
- Missions Générales de l'Ecole Intercommunale de Musique

2. ANALYSE ET PLAN D'ACTION

- Diagnostique de l'existant
- Stratégie d'objectifs

3. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

- Les acteurs de la gouvernance :
 - Les élus
 - La direction générale
 - Le directeur de l'établissement
 - L'Assistant Administratif
 - Les enseignants
 - Le conseil d'établissement
 - Le conseil pédagogique
 - Les enseignants coordinateurs
 - L'association de parents d'élèves « C'Retzscendo »
- Présentation des moyens :
 - Les moyens financiers
 - Les locaux permanents
 - Le parc instrumental
- Organisation pédagogique :
 - Les projets pédagogiques
 - La liberté pédagogique
 - Les disciplines enseignées
 - Rencontres d'artistes et échanges
 - Organisation de la scolarité
 - Les cours d'éveil
 - La formation musicale
 - La formation instrumentale
 - La pratique collective
 - Le parcours adultes
- Suivi et évaluation des élèves :
 - Transversalité et lien entre les disciplines
 - Système d'évaluation
 - Le conseil de cycle
 - Le carnet de route
 - Des outils pour agir sur la motivation

- Les activités hors les murs :
 - L'animation du territoire et la diffusion
 - Les actions en direction de la petite enfance
 - Les interventions en milieu scolaire
 - Le Soutien aux pratiques amateurs

4. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET

INTRODUCTION

1-1 Historique de l'établissement

L'école municipale de musique de Paimboeuf a été créée en 1977 puis celle de Saint-Brevin les Pins en 1981. L'école de musique de Paimboeuf est devenue intercommunale la même année. Elle était gérée par un syndicat intercommunal jusqu'en 1997 où les deux écoles de musique sont passées en gestion communautaire. Fin 2017, les deux directeurs présents à la création de ces deux écoles ont laissé leur place à un seul directeur chargé de conduire le projet d'une seule école de musique intercommunale.

L'association départementale Musique & Danse en Loire-Atlantique a dressé un état des lieux début 2017 et accompagné les élus dans leur réflexion pour élaborer un plan stratégique.

Pour un territoire de 30 000 habitants regroupant 6 communes, l'école intercommunale de musique Sud Estuaire est une « école ressource » d'importance, comptant plus de 600 élèves inscrits, 26 professeurs, 20 disciplines enseignées, 873 K€ de budget.

1-2 Contexte sociodémographique

- Le territoire comptait 29 468 habitants en 2015, répartis sur près de 200 km² (distance maximale de 23 km). La commune de Saint-Brevin les Pins concentre près de la moitié des 12 532 ménages. 33 % du tissu urbain est composé de hameaux et bâtis diffus.
- Le territoire est attractif avec une variation moyenne de + 1,4 % d'habitants pour 223 logements construits par an .
- Plus de 71 % des ménages sont propriétaires de leur logement.
- Le territoire est plutôt jeune : 19 % ont moins de 15 ans, 33 % moins de 30 ans. La population des 60 ans et plus est en augmentation et représente près de 28 % de la population.
- Pour des raisons économiques, les populations de jeunes ménages ont tendance à privilégier les communes rétro-littorales.
- Les catégories socio professionnelles de la construction, de l'industrie et de l'agriculture sont surreprésentées par rapport à la moyenne départementale alors que le tertiaire est sous représenté à l'exception de la commune de Saint-Brevin les Pins.
- Le revenu médian par unité de consommation peut varier de 18 % et il est légèrement inférieur à la moyenne départementale. Le taux de pauvreté est de 8,6 %.
- 52 % des ménages ont des enfants, dont 22 % sont des familles mono parentales.
- 40 % de la population exerce un emploi. Le taux de chômage des 15-64 ans est de 11,2 %
- Près d'un actif sur deux exerçant un emploi travaille dans le Sud Estuaire.
- 3 164 enfants sont scolarisés en maternelle et primaire et 2 767 jeunes ont de 11 à 17 ans.
- 11 % de la population des 6-14 ans est inscrite à l'école de musique,
- Le budget de l'école de musique est de 69,3 € par ménage fiscal.

1-3 Dynamique d'élaboration du projet d'établissement

Tout projet doit être fédérateur. Dans un contexte de rapprochement historique des deux écoles de musique les liens entre les professeurs avaient besoin d'être renforcés. Une approche collective a donc été privilégiée pour élaborer le projet d'établissement. 9 groupes de travail ont ainsi été créés et se sont réunis à 2 ou 3 reprises sur une durée de 6 mois. 3 réunions plénières ont permis de socialiser les réflexions.

1-4 Projet éducatif

❖ Les finalités

Le projet éducatif traduit l'engagement de la CCSE dans le domaine éducatif. Il définit le sens de ses actions et en permet un partage (familles, partenaires, services communautaires, équipe enseignante). L'enseignement artistique doit permettre de :

- Favoriser l'épanouissement et la construction de la personne : accompagner l'enfant sur plusieurs années, développer son autonomie, l'aider à devenir adulte, à aller vers les autres, à vivre des expériences personnelles et collectives enrichissantes pour acquérir des compétences sociales et développer une intelligence sensible et créatrice.
- Réduire les inégalités sociales et culturelles : accessibilité financière et géographique, prise en compte des pluralités socioculturelles des élèves, accueil d'enfants en situation de handicap, s'ouvrir au plus grand nombre en intervenant dans les écoles, aller vers de nouveaux publics.
- Promouvoir le vivre et le faire ensemble : apprentissage du respect mutuel, de la tolérance, valoriser les progrès.

❖ Les valeurs partagées

Le projet éducatif s'appuie sur un ensemble de valeurs partagées qui se déclinent dans une démarche pédagogique :

- Le plaisir : agir sur la motivation de l'élève, transmettre et partager sa passion pour la musique, permettre un accès facile débordant sur un plaisir de jouer, favoriser la convivialité.
- La persévérance : développer la notion de patience et de ses vertus, donner le goût à l'effort tout en associant le goût du plaisir, tirer des enseignements positifs de ses échecs pour les dépasser.
- L'ouverture d'esprit : s'ouvrir sur différents répertoires et pratiques artistiques (danse, art plastique, etc.), se donner le temps pour explorer, élargir les publics accueillis et accepter les différences, s'ouvrir aux partenariats.
- Le respect : le respect de soi (connaître ses limites), respecter les règles de vie commune (ponctualité, assiduité), respect du cadre réglementaire, poser un cadre sécurisant (locaux adaptés, bienveillance), s'engager mutuellement dans un contrat moral (élève, famille, enseignant).
- La liberté : liberté de l'enseignant dans une pratique pédagogique respectueuse du projet d'établissement, liberté de l'élève de s'engager dans différents projets et à poursuivre à son rythme dans un cursus de formation, développer l'autonomie.

- L'innovation : par la concertation pédagogique et la formation continue des enseignants, par la possibilité d'expérimenter, de s'adapter aux contraintes et ressources de l'environnement et des technologies.
- L'esprit critique : prendre du recul sur ses actions, s'auto évaluer, être conforté dans sa capacité à s'exprimer et à être force de propositions.
- L'esprit d'équipe : favoriser les interactions, encourager une démarche de coéducation, faire preuve de volontarisme, de solidarité et de générosité envers autrui, créer un climat de confiance et apaisant, valoriser le « faire ensemble ».
- La Curiosité : encourager la curiosité de l'enseignant (formation, répertoire) pour la développer chez l'enfant, découvrir et comprendre, aller à l'encontre des idées reçues.

Pour faire vivre un projet cohérent avec un socle des valeurs partagées, il est essentiel d'agir sur la motivation des professeurs et des élèves :

- L'enseignant a besoin de se sentir et d'être reconnu compétent, de se former et d'interroger ses pratiques, de s'impliquer dans une dynamique de projets, d'avoir une vie d'artiste, de se sentir soutenu par la direction et d'évoluer dans un cadre structuré et structurant, de se sentir bien au travail, d'être respecté dans son statut, d'être considéré comme une personne, d'avoir une capacité d'initiative et d'autonomie dans son travail.
- L'élève a besoin d'être valorisé, de se produire en public, de donner du sens à ses études, de pouvoir s'investir dans ce qui l'intéresse, de vivre une émulation de groupe, de développer des efforts proportionnés à ses capacités et à son rythme de progression, de se sentir soutenu par son professeur et sa famille, de disposer des moyens adaptés à ses besoins, d'avoir droit à l'erreur et à l'expérimentation, de pouvoir s'investir en fonction de sa disponibilité.

1-5 Missions générales de l'école intercommunale de musique

L'école intercommunale de musique est un établissement culturel dont le fonctionnement et les objectifs prennent en compte le cadre général :

- ✓ Au niveau national, par le ministère de la culture à travers son schéma d'orientation pédagogique (2008) et la charte de l'enseignement spécialisé (2001),
- ✓ Au niveau départemental, par le conseil départemental à travers le plan départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateur (2018-2023) et plus particulièrement le cahier des charges permettant la labélisation « Ecole Ressource » et son financement,
- ✓ Au niveau local par les élus, au travers d'une action culturelle de territoire s'exprimant dans l'action conjuguée des communes, associations, acteurs de l'éducation et communauté de communes.

L'école intercommunale de musique poursuit les missions suivantes :

- La formation des futurs amateurs : proposer un accès à la pratique musicale pour tous, permettre l'acquisition d'une pratique amateur autonome, faire naître un véritable plaisir musical culturel et artistique, respecter le rythme individuel, développer des compétences permettant de s'orienter éventuellement vers un cursus diplômant.

- La diffusion et la sensibilisation : former des musiciens mais aussi un public mélomane, préserver la mémoire musicale, favoriser la création.
- L'intégration dans une pratique amateur locale : mettre les moyens de l'établissement au service de la population, participer activement à la vie culturelle et éducative du territoire, soutenir les pratiques collectives amateurs locales.

-2-

ANALYSE DE L'EXISTANT ET PLAN D'ACTION

2-1 Diagnostic de l'existant

❖ LES FORCES

- Equipe enseignante dynamique, diplômée complémentaire et cohérente
- Richesse et diversité de la pratique associative en amateur
- Associations de parents d'élèves actives
- Diversité des disciplines enseignées :
 - Pole Musiques Actuelles
 - Pole Musiques Traditionnelles
 - Département de cordes frottées
 - Bonne présence des instruments à vent
 - Pratique vocale diversifiée
- Bonne image des écoles de musiques
 - Attractivité en dehors du territoire
 - Nombre constant d'inscrits
 - Qualité des valeurs transmises
- Offre importante sur la pratique collective
- Une habitude de fonctionnement par projet et « hors les murs »
- Proximité géographique et accessibilité financière
- Dispositif d'Interventions en Milieu Scolaire important et dynamique

❖ LES FAIBLESSES

- Locaux parfois peu adaptés et vieillissants :
 - Dispersion des professeurs, des élèves
 - Accueil et sécurité des élèves
 - Image de l'établissement
 - Manque de salles (auditorium)
- Deux fonctionnements pédagogiques distincts
- La mauvaise image du cours de FM dans l'imaginaire collectif
- Adhésion contrastée suivant l'origine géographique
- Déficit d'élèves 16-20 ans

- Pas de cycle d'éveil et découverte
- Des classes instrumentales sous représentées
- Accueil et support administratif à consolider
- Logistique (transport instrument et matériel)
- Tarification pratique collective à faire évoluer
- Des créneaux horaires contraints (rythmes scolaires, richesse des activités extrascolaires, des enseignants à temps partiel).
- Absence de documents règlementaires (projet d'établissement, règlement intérieur)

Processus d'inscription perfectible

❖ LES OPPORTUNITES

- Démographie dynamique sur le territoire
- Départs en retraite annoncés (baisse de charges, réorganisation, mutualisation)
- Partenariats riches et variés à consolider
- La place confortée de l'enseignement de la musique dans l'éducation nationale
- Une volonté politique locale de développement et de restructuration de l'offre
- Volonté de la ville de Paimboeuf à structurer un pôle culturel sur l'espace Brassens
- Possibilité de piloter toutes les IMS en lieu et place de Musique et Danse en Loire-Atlantique
- Orientations futures du Plan Départemental encourageant les actions vers le social
- Outils de gestion disponibles (application métier)

Expression et perception de la commande des élus dans le cadre de la commission culturelle

❖ LES CONTRAINTES

- Nouveau Schéma Départemental en attente d'édition, qui laisse supposer une baisse du niveau de subvention
- Baisse des dotations de l'Etat & Transferts de compétences : quel impact sur la capacité d'investissement ?
- Difficultés potentielles à structurer deux équipes enseignantes et deux fonctionnements pédagogiques distincts

2-2 Stratégie d'objectifs

❖ PRESERVER LA QUALITE, LA COMPLEMENTARITE ET LA COHERENCE DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

- Maintenir le taux de personnel diplômé
- Chercher la polyvalence lors des recrutements (compétences complémentaires)
- Favoriser l'accès à la formation (externe et interne)
- Favoriser les rencontres (réunions, temps informels) et les projets communs
- Développer les outils de communication (via l'application « Lasido »)

Poursuivre et consolider les liens vers la pratique amateur

- Former des musiciens dans le but qu'ils intègrent les associations musicales locales
- Accompagner les associations locales (formation, mise à disposition de locaux)

- Proposer une tarification spécifique pour encourager les membres des orchestres à se former
- Favoriser l'organisation de manifestations communes
- Dynamiser certaines classes à effectif faible, en lien direct avec les ensembles amateurs

Préciser les rôles des associations de parents d'élèves

- Regrouper les deux associations existantes
- Définir les rôles et les missions des associations
- Intégrer les associations dans la concertation et la réflexion (conseil d'établissement)

Consolider et développer l'image de l'école intercommunale de musique

- Investir de nouveaux espaces de communication (réseaux sociaux)
- Se doter d'outils de communication interne (journal de l'école, affichage sur écran dynamique)
- Consolider le lien avec la presse pour couvrir les événements et l'innovation pédagogique
- Poursuivre les actions « hors les murs » pour toucher un large public
- Communiquer davantage sur les IMS (restitutions des projets)
- Définir les valeurs portées par l'école de musique et les faire apparaître
- Lancer une réflexion quant au nom de l'école intercommunale de musique
- Communiquer davantage sur les interventions en milieu scolaire (restitutions)
- Utiliser les réseaux de partenaires (écoles, écoles de musique, associations, villes jumelées, etc.)
- Présentations d'instruments dans les écoles (instruments peu demandés et peu connus)
- Elargir les moyens de communication sur les actions et les valeurs :
 - Petite affichette sur ce qui se passe dans le mois (pour les profs et les parents)
 - Diffusion dans les articles de presse & magazines des collectivités CCSE
 - Communication verbale lors des événements (auditions, concerts)
 - Affichage (flyer, affiche de concert)
 - Journal interne à l'école de musique (en lien avec l'association de parents d'élèves)
 - Développer la partie école de musique du site internet CCSE (plus de contenu)
 - Définir le rôle des associations de parents d'élèves dans la communication
 - Veiller à ce que la modernisation des outils de communication ne soit pas chronophage
 - Concevoir des panneaux informatifs à déployer lors des actions hors les murs

Conforter la place de la pratique collective au cœur du projet d'établissement

- Mise en place d'un parcours découverte pour les élèves de 6 – 7 ans
- Proposer des cours instrumentaux semi-collectifs par trinôme dans le cycle 1
- Créer un lien fort entre les pratiques collectives et les autres cours (FM, cours instrumentaux)
- Inciter les élèves à la pratique collective (tarification spécifique, pratique obligatoire, etc.)
- Revoir la tarification « pratiques collectives seules » pour les rendre plus attractives.
- Développer des projets fédérateurs, vecteurs de motivation et de progrès.

Préserver la proximité géographique et l'accessibilité financière

- Garder une présence sur tout le territoire pour favoriser la proximité
- Poursuivre une augmentation progressive des tarifs d'accès à l'enseignement individuel tout en prenant en compte l'évolution des ressources.

3-1 TRAVAILLER SUR LES FAIBLESSES

Améliorer la fonctionnalité des locaux

- Construction ou aménagement d'un auditorium centralisé sur le territoire
- Améliorer les conditions d'accueil de certains sites (rafraichissement, accessibilité, etc.)
- Augmenter le nombre de salles (gagner en souplesse organisationnelle, salle des professeurs, etc.)

Définir un mode de gouvernance de l'école de musique

- Un directeur à temps complet assurant l'enseignement de certaines pratiques collectives
- Création d'un poste d'assistant administratif
- Création de quatre postes de professeurs coordinateurs
- Saisir les possibilités de gestion de l'application métier « *Lasido* »

Proposer des outils de pilotage du Projet d'Etablissement

- Rédaction d'un règlement intérieur contractuel
- Mise en place d'un conseil d'Etablissement
- Mise en place d'un conseil Pédagogique

Rendre plus efficient le fonctionnement des inscriptions

- Redéfinir le processus d'inscriptions (calendrier, rôle de l'équipe enseignante, choix des créneaux)
- Questionner la pertinence d'un fonctionnement en régie

Améliorer l'accueil et la sécurité

- Accueil téléphonique et physique assuré par un(e) assistant(e) administratif
- Gestion rigoureuse et quotidienne des absences d'élèves
- Définir les limites de responsabilité entre l'école de musique et les parents (règlement intérieur)
- Poursuivre les formations de sécurité auprès du personnel.

Fidéliser le public ados

- Renforcer le lien avec le *son'art* (studio de répétition, salle de concert)
- Favoriser la formation des enseignants sur la spécificité des ados
- Proposer des ateliers ou des stages sur des temps extra-scolaires (week-end, vacances)
- Aller vers des répertoires attractifs, tout en gardant des exigences de transmissions du patrimoine
- Utiliser les technologies nouvelles (enregistrements, musique assistée par ordinateur)
- Proposer un cours de formation musicale spécifique aux musiques actuelles

Redéfinir les cursus d'enseignement et les moyens de l'évaluation

- Harmonisation de l'évaluation et de la progression des études (cycles)
- Harmonisation des contenus pédagogiques et de la durée des cycles
- Création d'un *carnet de route* (carnet de suivi de l'élève) permettant une évaluation transversale
- Préciser la place et le rôle des adultes dans l'école de musique (modalité d'accueil)
- Redéfinir la place de la petite enfance (jardin musical, éveil musical, parcours découverte)

Questionner la place de la formation musicale

- Créer du lien avec les autres enseignements, favoriser la transversalité et donner du sens
- Faire participer les classes de FM à des projets fédérateurs

- Proposer un cours spécifique aux ados (musiques actuelles)
- Maintenir le cours spécifique aux adultes, répondant à leurs attentes
- Proposer des séances d'initiation aux parents d'élèves (portes ouvertes)
- Utiliser l'apport des nouvelles technologies dans la pédagogie

Développer les classes instrumentales sous représentées

- Mise en place d'une tarification spécifique ou d'un prêt d'instrument gratuit
- Présentation d'instrument en milieu scolaire, en cours de FM
Instruments potentiellement concernés : cor, basson, hautbois, tuba, contrebasse à cordes

3-2 SAISIR LES OPPORTUNITES

Assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Plusieurs disciplines fonctionnent avec actuellement deux enseignants. Il faudra veiller à mutualiser ces postes au fur et à mesure des départs (retraites, mutations)
- Anticiper les besoins futurs pour les faire coïncider avec les profils recherchés
- Rechercher la polyvalence lors des recrutements.
- Des départs en retraite augurant une baisse du coût des charges (postes spécifiques)
- Anticiper le remplacement du responsable de l'harmonie de Paimboeuf.

Accompagner l'évolution démographique du territoire

- Anticiper les besoins futurs des usagers (évolution de la demande et des besoins).
- Proposer des actions d'intégration et d'accueil des nouveaux habitants

Conforter et étendre la place de la musique à l'école

- Piloter tout le dispositif d'IMS en lieu et place de M&D en Loire-Atlantique
- Développer une classe d'orchestre en école élémentaire ou en collège
- Redéfinir les priorités d'interventions (en lien avec l'Inspection Académique)
- Actions de diffusion auprès du public scolaire (présentation d'instruments, etc.)

Investir le champ du social pour toucher un public plus large

- Consolider le partenariat avec les structures médico-sociales pour toucher des publics en situation de handicap
- Proposer des actions de diffusion et de sensibilisation vers les publics empêchés (maison de retraite, structure médico-sociale, etc.).

Participer au projet d'aménagement d'un pôle culturel à Paimboeuf

- Définir les besoins en terme de locaux (auditorium)
- Participer à la concertation lors des différentes phases du projet

Maintenir et diversifier les partenariats

- Maintenir les partenariats existants lorsqu'ils sont pertinents, les re-questionner
- Explorer les partenariats potentiels (autres écoles de musiques, écoles d'art, associations, jumelage)

Optimiser l'utilisation de l'application « Lasido »

- Permettre un accès à chaque enseignant (accès aux informations administratives, communication)

- Permettre un accès restreint aux usagers (paiement en ligne, pré-inscription, prévenir une absence)
- Utiliser les capacités de gestion de l'application (planning, évaluation, inscriptions, communication)
- Tendre vers une dématérialisation des courriers (email, SMS)

3-3 MINIMISER L'IMPACT DES CONTRAINTES

Développer une dynamique d'équipe

- Travailler de manière collective sur l'élaboration du nouveau projet d'établissement
- Engager une réflexion quant au nom de l'école intercommunale de musique Sud-Estuaire
- Favoriser la concertation régulière de l'équipe enseignante
- Mise en place de coordinateurs (IMS, FM, Pratiques Collectives, Instruments)
- Favoriser le travail d'équipe (projets communs, rencontres, concert des professeurs, etc.)
- Favoriser l'interdisciplinarité (évaluation transversale, auditions croisées, projet communs, etc.)
- Proposer des formations au sein de l'établissement

Préciser la commande des élus

- Etablir le projet éducatif de la CCSE
- Définir les missions de l'école de musique (formation / diffusion / lien vers pratique amateur)
- Préciser les attentes quant aux objectifs du projet d'établissement

Suivre les orientations du nouveau plan départemental

- Affiner l'offre d'enseignement pour répondre aux nouveaux critères de subventionnement :
 - Proposer des cours spécifiques aux publics handicapés
 - Proposer des cours semi-collectifs (à partir de trois élèves) dans le cycle 1
 - Pourvoir un poste administratif en mi-temps au moins
- Prendre en compte la baisse probable de financements du CD44.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

4-1 Les acteurs de la gouvernance

LES ELUS

La politique culturelle est définie par les élus dans le respect des prérogatives confiées aux différentes instances en charge de l'administration de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et selon les modalités définies dans son règlement intérieur :

- Le Président est seul chargé de l'administration et peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il préside le Conseil Communautaire.
- Le Conseil Communautaire règle, par ses délibérations, les affaires de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.
- Le Bureau Communautaire exerce des compétences déléguées par le Conseil Communautaire. Il traite des affaires courantes, prépare les décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire.
- Les commissions permanentes dont les séances sont présidées par un vice-président délégué instruisent les affaires qui leur sont soumises. Elles n'ont pas un pouvoir de décision et émettent des avis. Elles examinent les projets de délibération intéressant leur domaine de compétences.

LA DIRECTION GENERALE

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services (DGS), le Directeur Général Adjoint (DGA) assure :

- les fonctions d'encadrement, de coordination et de contrôle des directions placées sous sa responsabilité.
- participe à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques décidées dans ses domaines de compétences.
- exécute ou fait exécuter toutes missions, études, fonctions nécessitant des compétences en rapport avec le grade et l'emploi.

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

Placé sous l'autorité directe du DGA, le directeur de l'école intercommunale de musique (EIM) Sud-Estuaire assure:

- la direction artistique et culturelle de l'établissement,
- l'organisation de l'enseignement sous toutes ses formes,
- la mise en œuvre du projet d'établissement qu'il participe à définir avec l'équipe,

- le lien avec des différents partenaires locaux dans le domaine culturel,
- la préparation et le suivi du budget
- le respect des règles de sécurité en usage dans un bâtiment recevant du public
-

L'ASSISTANT ADMINISTRATIF

Placé sous l'autorité du Directeur de l'établissement, l'assistant(e) administratif est chargé(e) de :

- l'accueil physique et téléphonique du public,
- la gestion administrative liée aux inscriptions et à la scolarité des élèves,
- l'élaboration de documents de gestion administrative et pédagogique,
- la gestion du planning des locaux,
- d'un appui technique et humain à l'organisation des événements qui ponctuent la vie de l'établissement,
- l'affichage de l'information dans les différents sites,
- la gestion du parc instrumental et du matériel (inventaire, location, entretien),
- la gestion de la parthothèque (inventaire, classement, prêts)

LES ENSEIGNANTS

Placés sous l'autorité du Directeur de l'établissement, les enseignants sont investis d'une mission artistique et éducative, ils sont chargés :

- d'enseigner une ou plusieurs disciplines musicales
- de la préparation des cours et de la correction des travaux
- de mettre en œuvre de projets musicaux en favorisant les échanges et les partenariats
- d'accompagner les élèves sur les lieux de diffusion
- de participer en tant qu'artiste aux actions de diffusion liée à un enseignement
- de pouvoir apporter un soutien ponctuel auprès de demandes individuelles ou de collectifs musicaux amateurs, en tant qu'enseignant ressource.

Compétences et connaissances requises :

- Titres ou diplômes fixés par décret (D.E.M., D.E. et concours CNFPT)
- Maîtrise de l'outil (instrument, voix) et du langage musical
- Veille artistique
- Concevoir, appliquer et évaluer une progression pédagogique en fonction des publics accueillis
- Accorder une place privilégiée à la pédagogie de groupe
- Travailler en équipe et coopérer avec les divers partenaires de l'établissement
- S'inscrire dans une démarche formative pour s'adapter aux évolutions du métier

Les enseignant(e)s ont un statut d'agent titulaire ou d'agent contractuel de droit public. Ils exercent leur activité professionnelle dans le respect du décret 91-857 du 2 septembre 1991.

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le conseil d'établissement se réunit au moins une fois par an et constitue un lieu privilégié de rencontre, de partage et de concertation. Il s'agit d'une instance consultative, appelée à aborder toutes les questions relatives à la vie de l'établissement.

Il participe à la mise en œuvre du projet d'établissement, ainsi qu'à son évaluation et à son actualisation. Il est force de propositions. Le conseil d'établissement comprend :

- Le directeur de l'EIM,
- Le directeur Général Adjoint de la CCSE,
- L'assistant administratif,
- Les professeurs coordinateurs,
- Des représentants de l'association de parents d'élèves,
- Des représentants des élèves,
- Des représentants de la commission communautaire permanente compétente (1 représentant par commune).

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Le Conseil pédagogique se réunit au moins une fois par trimestre. Il comprend :

- Le directeur et l'assistant administratif
- les professeurs coordinateurs,
- un ou plusieurs professeurs concernés en fonction de l'ordre du jour.

LES ENSEIGNANTS COORDINATEURS

Des coordinateurs sont désignés par le directeur pour une année scolaire, afin de représenter les pôles d'enseignement suivants :

- ✓ Pratiques collectives
- ✓ Formation Musicale
- ✓ Intervention en Milieu Scolaire
- ✓ Enseignement Instrumental

Leur rôle est de :

- Participer au Conseil Pédagogique (recueillir les points et informer en retour les enseignants),
- Assurer le suivi des demandes de matériel,
- Organiser les réunions de coordination au moins une fois par semestre avec les professeurs de son département,
- Veiller à l'harmonisation des pratiques pédagogiques et à l'innovation.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « C'RETZSCENDO »

Cette association est administrée librement. Elle désigne parmi ses membres des représentants pour participer au conseil d'établissement.

Les modalités de collaboration avec l'établissement sont définies contractuellement si elles engagent des obligations réciproques. A ce titre une convention doit être validée par le Bureau Communautaire.

4-2 Les moyens dédiés à l'établissement

LES MOYENS FINANCIERS

La Communauté de Communes du Sud-Estuaire vote le budget alloué annuellement au fonctionnement de l'école de musique. Le conseil communautaire fixe le montant des redevances. Elle perçoit les redevances ainsi que les subventions de fonctionnement allouées par le département.

LES LOCAUX PERMANENTS

Les communes ont transféré ou mis à disposition des bâtiments dédiés aux activités de l'école de musique intercommunale :

- l'école de musique à Saint-Brevin-les-Pins comprenant 6 salles de cours et un accueil administratif
- un studio de répétition de la maison des jeunes de Saint-Brevin-les-Pins,
- l'école de musique de Paimboeuf dont la réhabilitation et l'agrandissement sont prévus en 2019. Elle comprendra une salle d'audition, 3 salles de cours et un bureau des professeurs,
- deux salles dans l'ancienne poste de Saint-Viaud,
- une salle municipale à Corsept,
- une salle municipale à Frossay,
- une salle municipale à Saint-Père en Retz.

LE PARC INSTRUMENTAL

Le parc instrumental est propriété de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Le matériel est inventorié et géré par l'assistant administratif. Il comprend du matériel laissé à demeure dans les salles de cours ainsi que du matériel loué à des élèves, principalement débutants.

Pour l'organisation de certaines manifestations, du matériel est loué en complément.

4-3 L'organisation pédagogique

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Un projet pédagogique est un guide pour les enseignants, les élèves et leurs parents. Il décline les objectifs ainsi que l'organisation pédagogique mise en œuvre dans un établissement d'enseignement artistique.

Un travail collaboratif de réflexion sur les projets pédagogiques de chaque classe a débuté et aboutira à la rédaction d'un document de synthèse durant l'année scolaire 2019-2020, afin de clarifier les contenus de chaque cours et pour chacun des cursus.

LA LIBERTE PEDAGOGIQUE

Chaque enseignant possède ses qualités de pédagogue et de musicien. Par son parcours, ses domaines de compétences et ses qualités humaines, il est important qu'il puisse rester libre dans son fonctionnement pédagogique. L'idée d'une méthodologie de cours unique et commune à chaque enseignant serait un non-sens et serait contre-productive. Pour autant, il apparaît opportun de pouvoir partager certaines façons de procéder afin de gagner en cohérence et en efficacité :

- Elargir les répertoires (styles et époques variés, œuvres phares / découvertes, lecture / oralité)
- Evaluation transversale (conseil de cycle / carnet de route, socle commun de compétences)
- Mise en place d'éléments repères (éléments de vocabulaire, échauffement, etc.)

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

Un large éventail de disciplines est proposé. Cette diversité permet de répondre aux attentes diverses des publics et permet de développer des pratiques collectives d'ensembles.

- Les bois : Flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone.
- Les cuivres : Trompette, cor, trombone, tuba.
- Les cordes : Contrebasse à cordes, basse électrique, guitare classique, guitare jazz et d'accompagnement. Violon, alto, violoncelle.
- Batterie et Percussions : Batterie. Percussions rythmiques et mélodiques (marimba, xylophone, vibraphone, timbales, claves, maracas, etc.).
- La Musique traditionnelle : Bombarde, flûte irlandaise, cornemuse, accordéon diatonique.
- Les Claviers : Piano classique, piano-jazz, accordéon.
- La pratique vocale.

Dans une logique de proximité, des activités sont assurées sur différentes communes en tenant compte des contraintes de salles, de logistique et des publics.

Un travail collaboratif de réflexion sur les projets pédagogiques de chaque classe sera effectué durant l'année scolaire 2019-2020 afin de clarifier les contenus de chaque cours pour chaque cursus.

RENCONTRES D'ARTISTES ET ECHANGES

Les rencontres d'artistes sont des projets rassemblant nos élèves et des artistes professionnels (des ensembles de pratique amateur locaux peuvent également y participer, afin de tisser des liens forts). Elles sont un levier important de l'éducation et de notre enseignement. Au-delà de la rencontre d'une personnalité artistique, elles permettent une approche concrète de la création actuelle et offrent une complémentarité avec les apports pédagogiques des enseignants. Sous forme de projets ponctuels (Master Class, concerts partagés, simples rencontres) ces projets prendront leur place autant qu'il sera possible dans notre programmation de diffusion.

Des échanges avec d'autres écoles de musique sont également sources d'apports pour nos élèves et nos professeurs. Ils permettent de fédérer et d'agir sur la cohésion de groupe ainsi que sur la motivation, de par l'émulation qu'ils suscitent. Sous la forme de concerts partagés, ils s'inscrivent dans une réciprocité quant au lieu d'accueil. Cela suppose donc une organisation spécifique, afin d'être en capacité d'accueillir (pot d'accueil, hébergement en famille d'accueil, etc.) et de pouvoir, en retour, se déplacer (transport et logistique, autorisation parentale, etc.).

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE

La scolarité se structure autour de l'accompagnement progressif des élèves (depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte). Elle comprend des moments de :

- ✓ Pratique collective,
- ✓ Formation musicale (ou module de culture musicale),
- ✓ Apprentissage instrumental ou vocal.

Les études sont organisées en cycles (ou parcours) dont la durée peut varier en fonction du profil de chaque élève. Une évaluation continue est mise en place afin d'orienter les élèves dans le cursus qui leur correspond le mieux.

NIVEAU	COURS	DUREE HEBDO
EVEIL Durée : 1 an (Elèves scolarisés en Grande Section)	<ul style="list-style-type: none">• Initiation musicale	0h30
PARCOURS DECOUVERTE Durée : 1 an (Elèves scolarisés en CP ou CE1)	<ul style="list-style-type: none">• Initiation musicale• Initiation instrumentale	1h30
CYCLE D'INITIATION Durée : 3 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• Formation musicale• Cours instrumental ou vocal• Pratique collective	1h15 0h20/0h30 0h45/1h15
CYCLE D'EXPLORATION Durée : 3 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none">• Formation musicale ou module de culture musicale• Cours instrumental ou vocal• Pratique collective	0h45/1h15 0h20/0h30 0h45/1h30

CYCLE D'APPROFONDISSEMENT Durée : 2 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Module culture musicale (option) • Cours instrumental ou vocal • Pratique collective 	0h45/1h15 0h20/0h30 0h45/1h30
PARCOURS LIBRE En fonction des profils et des places disponibles	A définir en fonction d'un projet d'accueil individualisé	
PARCOURS ADULTE En fonction des places disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Formation musicale adulte (option) • Pratique collective • Cours instrumental ou vocal 	1h 0h45/1h45 0h20/0h30

Le suivi et l'évaluation des élèves sont effectués par le contrôle continu (états de présence, carnets de liaison, contrôles, validation des critères d'appréciation). Le passage de cycle est validé par un conseil de cycle. Ce dernier valide la fin des cycles, après consultation du dossier de l'élève et en concertation avec le(s) enseignant(s) concerné(s). Ses décisions sont souveraines. Un représentant des parents d'élèves peut y assister, sans voix délibérative.

Les enfants de CP ou CE1 qui choisiraient un instrument rare ou peu demandé (hautbois, cor ou cornemuse) pourraient intégrer directement le cycle d'initiation sans bénéficier du parcours découverte.

❖ LES COURS D'ÉVEIL

Le cours d'éveil propose une démarche musicale ludique, adaptée aux enfants scolarisés en grande section de maternelles et dont les principaux objectifs sont de :

- Sensibiliser aux sons, aux rythmes et aux couleurs musicales ;
- Manipuler quelques instruments adaptés (percussions, clavier, flûte à coulisse, etc.) ;
- Utiliser la voix comme un outil musical (jeux vocaux, apprentissage de chansons, etc.)

Durant ce cours, les enfants apprennent à reconnaître la hauteur des sons. Ils apprennent à ressentir et à assimiler la musique par le mouvement corporel. Si le chant et les percussions sont privilégiés, on s'appuie également sur un *instrumentarium* adapté ainsi que sur des activités d'écoute.

L'éveil permet de familiariser l'enfant avec la musique, l'instrument, le langage et les codes musicaux. C'est aussi une bonne introduction à l'entrée dans l'apprentissage musical. Il est proposé aux enfants scolarisés en grande section de maternelle, durant un an (séance hebdomadaire de 30 minutes).

❖ LE PARCOURS DÉCOUVERTE

Le « parcours découverte » est un cours collectif, véritable tremplin vers la formation musicale et l'apprentissage instrumental. C'est un cours innovant qui mêle culture musicale et initiation instrumentale, il est proposé aux enfants scolarisés en CP ou CE1.

Le « parcours découverte » fera découvrir à l'élève une large palette d'instruments, afin de mieux accompagner son choix pour l'année suivante. Chaque semaine, l'élève participera à un cours composé de deux séances dont les horaires s'enchaînent immédiatement :

- une séance d'initiation musicale de 45 minutes, avec un professeur de formation musicale ;
- une séance d'initiation instrumentale en trinôme de 45 minutes, avec un professeur d'instrument (rotation toutes les 8 semaines environ, afin de découvrir plusieurs instruments durant l'année).

Plusieurs séances permettront également une initiation à la pratique de l'orchestre, afin de créer du lien entre les notions abordées durant l'initiation musicale et l'apprentissage instrumental.

En raison des contraintes imposées par les locaux répartis sur plusieurs sites, et compte tenu de la nécessité de disposer de plusieurs salles de cours côtes à côtes, le parcours découverte ne sera proposé que sur les sites de Saint Brevin les Pins (école de musique) et Paimboeuf (espace Brassens).

❖ LA FORMATION MUSICALE

La formation musicale est un cours collectif de culture musicale, complémentaire d'un apprentissage instrumental ou vocal et d'une pratique collective (orchestres, chœurs, ateliers, etc.). C'est un apprentissage ludique qui vise à faire ressentir corporellement la musique par la voix, l'oreille et le corps tout en développant la motivation et la curiosité de l'élève, afin de l'aider à se forger une identité artistique et de devenir un musicien autonome.

Exemple d'activités abordées en cours de formation musicale :

- lecture et dictée de notes ou de rythmes
- chant (lecture chantée, travail d'un répertoire)
- percussions corporelles
- théorie, culture musicale et écoute
- activité de création

Si le « solfège » est un outil visant à former des musiciens à la lecture, la formation musicale englobe bien plus d'aspects mais souffre aujourd'hui encore d'une mauvaise image, souvent par méconnaissance des contenus pédagogiques, mais aussi parce que les élèves n'arrivent pas toujours à percevoir le lien avec leur pratique instrumentale. L'équipe pédagogique travaille à corriger cet écart et à rendre plus perceptible la place centrale qu'occupe ce cours, dans la formation du musicien.

Des cours de culture musicale adaptés sont donc proposés pour accompagner progressivement les élèves tout au long de leur parcours au sein de l'école de musique. Si le cours de « formation musicale » est proposé dans le cycle d'initiation afin de poser les fondamentaux communs à tous les élèves, des « modules » de culture musicale sont proposés ensuite à partir du cycle d'exploration. Ils sont obligatoires pour les cycles d'initiation et d'exploration, et optionnels pour le cycle d'approfondissement.

Modules de culture musicale : Musiques actuelles, Musiques traditionnelles, Musique Assistée par Ordinateur, Option Musique au Bac.

❖ LA FORMATION INSTRUMENTALE

La formation instrumentale peut commencer dès le CE1, elle est proposée lors de séances hebdomadaires d'une durée de :

- 20 à 30 minutes, dans le cadre d'un cours individuel
- 45 minutes à 1 heure dans le cadre d'un cours semi-collectif

L'accès à certaines classes instrumentales peut-être avancé ou différé, pour des raisons de :

- Cohérence interne liée au projet d'établissement
- Développement, maturité de l'élève
- Liste d'attente

Les élèves ayant suivi le « parcours découverte » durant l'année précédente seront alors prioritaires sur leur choix instrumental.

Le cours individuel

Le cours de formation instrumentale est proposé principalement sous la forme d'un cours individuel lorsque les conditions requises le permettent (en fonction des places disponibles dans la classe instrumentale et du profil de chaque élève). Le professeur doit se donner les moyens d'accompagner au mieux chaque élève en proposant une pédagogie moderne et diversifiée, tout en respectant les rythmes d'apprentissage de chacun. Les cours doivent s'inscrire dans une progression pédagogique permettant un accès facile à la musique, débordant sur un véritable plaisir de jouer. Il est important que chaque élève devienne un musicien autonome et détenteur d'un répertoire.

Quelques moyens sont proposés :

- Montrer qu'on aime son instrument, le présenter.
- Dialoguer avec l'élève et ses parents (instaurer la confiance, l'écoute et le suivi pédagogique).
- Jouer seul ou avec l'élève.
- Donner à travailler des morceaux plaisants et être attentif aux goûts, aux envies de l'élève.
- Faire jouer les élèves à plusieurs (ensemble mono-instrumentaux, multi-instrumentaux)
- Faire écouter de la musique en lien avec l'instrument pratiqué
- Travailler avec accompagnement (piano, CD, mp3, etc.)
- Préparer des auditions et entretenir le plaisir à se produire sur scène.
- Enregistrer ou filmer un cours ou une audition (autoévaluation)
- Susciter l'envie d'aller écouter des concerts et de découvrir plusieurs répertoires
- Permettre à l'élève d'improviser et de créer, tout en s'amusant avec son instrument

Le cours semi-collectif

Afin de développer l'écoute la motivation et le plaisir de jouer ensemble, le cours instrumental peut être proposé de manière semi-collective (binôme ou trinôme) et lorsque les conditions le permettent. Le professeur veillera à y développer une pédagogie de groupe pour favoriser certaines compétences et entretenir le plaisir et la motivation à jouer à plusieurs. Il veillera également à développer une pédagogie différenciée et à penser le groupe comme étant le ralliement de plusieurs personnes, qui ont chacune des capacités, des besoins et des attentes différentes. Dans le cas où le fonctionnement semi-collectif ne serait pas efficace, il peut être envisagé une réorganisation de celui-ci (changement de partenaire, ou retour à des séances individuelles sur un temps donné).

❖ LA PRATIQUE COLLECTIVE

La pratique collective se différencie des cours semi-collectifs et concerne un groupe de personnes plus important. Elle permet de monter du répertoire en vue de se produire sur scène. La pratique collective vient prolonger et consolider la formation musicale et instrumentale.

Pratiques collectives au sein de l'EIM :

- Ateliers vocaux enfants, ados et adultes
- Orchestres à vent (classe d'orchestre et orchestre à vent)
- Ensembles de guitares et clarinettes
- Orchestres à cordes
- Atelier Jazz
- Big Band Jazz
- Ateliers de musiques actuelles
- Atelier de percussions
- Musique de chambre
- Atelier de musique cubaine

La pratique collective relève d'une pratique régulière intégrée dans les cycles de formation. Elle peut aussi s'organiser en fonction de projets ponctuels ou réguliers, en temps scolaire ou extrascolaire (stages s'appuyant sur une résidence d'artiste par exemple).

Les pratiques collectives prennent en compte les âges et les niveaux dans leur organisation au sein des cursus.

❖ LE PARCOURS ADULTES

Partant du principe que la musique peut s'apprendre à tout âge et que cet apprentissage s'avère être bénéfique tant sur le plan du développement personnel et neurologique que sur le plan sociologique, nous accueillons avec bienveillance ce public au sein d'un cursus qui leur est dédié. Aussi, ce parcours adulte est un moyen d'accompagner les pratiques amateurs locales.

Bien que donnant la priorité aux élèves mineurs, l'école de musique dispense des cours individuels ou semi-collectifs à des élèves adultes dans la limite des places disponibles. Des ateliers de pratiques collectives leurs sont également dédiés (chœur mixte, chœur de femmes, ensemble d'accordéons et de clarinette, formation musicale pour adultes) tandis que d'autres ensembles permettent un lien intergénérationnel avec des élèves mineurs. Des auditions spécifiques aux élèves adultes sont organisées deux fois par année scolaire.

Les adultes viennent à l'école de musique pour s'initier et réaliser un rêve d'enfant ou alors pour se perfectionner mais aussi parfois pour partager une activité avec leurs enfants ou petits enfants. Ces liens intergénérationnels participent à tisser du lien social sur notre territoire et encourage le vivre ensemble.

Le plaisir se doit d'être au cœur de notre pédagogie et nos actions doivent concourir à mettre les personnes en situation de confiance pour les aider à progresser et les accompagner au mieux dans leur projet artistique.

4-4 Suivi et évaluation des élèves

❖ TRANSVERSALITE ET LIEN ENTRE LES DISCIPLINES

Il paraît important que les notions abordées et les répertoires soient repris dans les différents cours et revus d'un autre point de vue, pour être consolidés. Il paraît pour cela essentiel que les enseignants se tiennent informés des contenus pédagogiques des autres cours car c'est ainsi que les idées rebondissent, se relayent, et font sens.

❖ SYSTEME D'EVALUATION

L'évaluation n'est pas une fin en soi mais un moyen d'agir avec bienveillance sur les pratiques pédagogiques, sur les progrès et la motivation des élèves. Il convient de conduire une évaluation respectueuse de la diversité des rythmes d'acquisition de nos élèves. Elle se décline sous trois formes :

- diagnostique (pour situer le niveau de l'élève avant un apprentissage)
- formative (pour valoriser les progrès, cibler les difficultés, permettre l'auto-évaluation)
- sommative (afin que l'enseignant rende compte aux parents et à l'élève)

La mise en place d'un socle commun de compétences et de connaissances permettra de fixer les critères d'évaluation dans chaque cycle et de manière transversale.

L'évaluation comprend :

- ✓ L'évaluation continue elle permet aux enseignants d'adapter le contenu de leur enseignement tout au long de l'année scolaire et de constater ainsi les progrès et les lacunes de chaque élève. Le carnet de route est l'outil permettant de consigner cette évaluation dans chaque discipline (formation musicale, formation instrumentale et pratique collective). L'évaluation peut y être mentionnée sous différentes formes :
 - feux tricolores (vert = acquis / orange = en cours d'acquisition / rouge = non acquis)
 - appréciation littérale (annotation, remarque)
 - symboles (smileys, flèches montantes ou descendantes, etc.)
- ✓ Les auditions et concerts proposés durant l'année permettent également de pouvoir mesurer les progrès de l'élève en situation de jeu en public. Ainsi, un autre professeur (ou tout autre personne compétente) peut être invité à venir écouter les élèves d'un collègue, afin d'apporter un autre regard et des conseils.
- ✓ L'autoévaluation est un bon moyen d'impliquer l'élève dans son apprentissage. Elle lui permet de développer son sens critique et d'acquérir une méthode de travail plus autonome. Il peut également être demandé aux élèves de s'évaluer mutuellement en concertation avec l'enseignant qui reste le garant d'une évaluation adaptée et bienveillante.

Le professeur de formation musicale peut organiser des contrôles en fin de trimestre et/ou en fin d'année pour situer le niveau d'acquisition de chaque élève.

❖ LE CONSEIL DE CYCLE

Un conseil de cycle se réunira chaque année pour étudier les dossiers des élèves potentiellement concernés (après une phase de concertation avec l'élève et sa famille, chaque professeur propose une liste de candidat dont il estime que les critères de fin de cycle ont été atteints). L'évaluation continue, les progrès, l'implication, l'assiduité et le comportement des élèves dans chaque cours (instrument, formation musicale et pratique collective) seront alors pris en compte pour déterminer si un changement de cycle peut être prononcé, en conformité avec les critères d'évaluation de chaque discipline. Le conseil de cycle est composé des différents professeurs de l'élève ainsi que du directeur de l'école de musique. Son avis est souverain.

❖ LE CARNET DE ROUTE

Le carnet de route est un outil de suivi interdisciplinaire et de communication. Il s'agit d'un carnet individuel qui a pour but d'accompagner le parcours musical au sein de l'école de musique, tout au long de l'année scolaire et dans les différentes activités proposées. Support de travail et d'évaluation, c'est aussi un véritable outil de communication entre l'élève, ses professeurs et ses parents.

❖ DES OUTILS POUR AGIR SUR LA MOTIVATION

Donner une place de premier choix à la pratique collective et aux prestations devant un public (auditions, concert) et ce dès le début de la scolarité est un point d'ancrage pour agir durablement sur la motivation des élèves. Si notre projet pédagogique a pour vocation de placer le plaisir au cœur des apprentissages, la question de la motivation de nos élèves - et de nos professeurs - y apparaît comme essentielle. Aussi plusieurs leviers nous permettent d'agir collectivement en ce sens :

Du point de vue de l'élève :

- Etre considéré comme une personne
- Se sentir porté par son professeur qui transmet son plaisir de la musique
- Avoir le droit à l'erreur et à l'expérimentation
- Se produire en public pour valoriser son travail
- Pouvoir s'investir à hauteur de ses capacités de participation durant l'année scolaire

Du point de vue de l'enseignant :

- S'adapter aux rythmes d'acquisition
- Proposer un répertoire qui correspond aux envies des élèves
- Favoriser l'émulation et l'effet de groupe
- Transmettre le goût de l'effort et le plaisir de jouer
- Se sentir compétent
- se former et réinterroger ses pratiques
- s'inscrire dans une dynamique collective (projets)
- avoir une vie d'artiste en dehors de sa vie d'enseignant
- se sentir bien dans son travail et être respecté dans son statut

Du point de vue de la direction de l'école de musique :

- Instaurer un dialogue permanent entre l'élève et sa famille et les professeurs
- Donner du sens aux cursus d'enseignements

- Soutenir et encourager les actions des enseignants
- Laisser de l'autonomie à chacun tout en fixant les grandes lignes du projet d'établissement
- Connaissance et respect du cadre réglementaire

4-5 Les activités hors les murs

L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET LA DIFFUSION

L'école de musique participe activement à la vie culturelle du territoire à travers les actions de diffusion qu'elle met en œuvre avec ses partenaires (collectivités, associations, réseau départemental). A travers ces actions, elle valorise la pratique instrumentale de ses élèves, les compétences de ses enseignants, l'image d'une école dynamique et créative. En voici quelques exemples :

- Auditions des classes instrumentales et de pratiques collectives
- Participation aux manifestations des villes CCSE (fête de la musique, vœux des maires, etc.)
- Concerts partagés dans le cadre des programmations culturelles des villes de la CCSE
- Spectacles et concerts à thème organisé par l'école de musique
- Festival de musique « Du vent dans les cordes »

LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

L'école de musique participe à des activités d'éveil organisées par le Relai Assistantes Maternelles et intervient au sein des établissements d'accueils du jeune enfant.

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

A la demande des communes, les professeurs DUMI interviennent en maternelle et primaire durant le temps scolaire. Une convention en fixe les modalités (quota d'heures financées par chaque commune signataire).

L'équilibre infra communal des interventions entre les écoles publiques et privées relève d'arbitrages des élus quand les demandes dépassent les moyens d'intervention disponibles.

L'intervention dans les écoles publiques repose sur un examen et une validation des projets étudiés par la CLE (commission locale d'évaluation). L'inspection académique préside cette commission.

Situation année scolaire 2018 / 2019 :

- Volume horaire annuel de 478 heures
- 13 écoles bénéficient du dispositif (5 privées et 8 publiques)
- 54 classes concernées pour 1500 écoliers scolarisés de la grande section de maternelle au CM2
- Séances hebdomadaires de 0h45 (cycle 1) et 1h (cycle 2) à raison de 9 à 12 séances par année scolaire par classe (nombre déterminé en fonction des projets)

- *Musique et danse en Loire-Atlantique* intervient dans les cycle 2 et 3 pour les communes de Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.

LE SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS

La formation des musiciens vise l'intégration dans des associations musicales locales. L'école de musique apporte son soutien à ses associations (formation, mise à disposition de locaux). Par le biais de projets fédérateur ou de concerts partagés, des actions communes peuvent être mises en place à destination des ensembles de pratiques amateurs qui le souhaitent.

Liste non exhaustive des ensembles amateurs avec lesquels l'école intercommunale de musique tisse des liens :

- Orchestre d'Harmonie « *Le Kiosque à musique* » de Paimboeuf,
- Chorale « *Les Pinsons* » de Saint-Brevin-les-Pins
- Groupe de chants marins « *Les bourlingueurs* » de saint Brevin
- Chœurs scénique « *Les Alizés* » de Paimboeuf,
- Harmonie Fanfare « *Saint Pierre de Retz* » de Saint-Père-en-Retz
- Harmonie de l'Association musicale de Frossay

5. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET

Le Conseil d'établissement est chargé d'évaluer le projet d'établissement. Il se réunit au moins une fois par an et conduit une évaluation continue.

L'évaluation vise à apprécier :

- La mise en œuvre des objectifs au travers d'un plan d'action,
- Les impacts et effets obtenus.

L'évaluation continue permet d'ajuster le plan d'action et de redéfinir le cas échéant certains objectifs sur différents champs et dont voici des exemples de questionnement :

- **La pertinence :**
 - *Les objectifs correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire ?*
 - *Une nouvelle orientation doit-elle être donnée pour suivre les éventuels changements ?*
- **L'efficacité :**
 - *Observe t-on un écart entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints ?*
- **L'Efficiace :**
 - *Des résultats similaires auraient-ils été possibles par d'autres moyens ?*
 - *Les objectifs ont-ils été atteints à moindre coût financier, humain et organisationnel ?*
- **L'Impact :**
 - *Quelles sont les retombées de nos actions à moyen et à long terme ?*
 - *Nos actions ont elles eu un effet global plus large que celui escompté ?*
- **La durabilité :**
 - *Les effets de nos actions perdureront-ils dans le temps même après l'action ?*